

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15

Aux administrateurs du Centre des Loisirs St-Sacrement inc.,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre des Loisirs St-Sacrement inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits d'inscriptions, des ententes de service avec la ville de Québec et d'activités en argent comptant (« produits ») à l'égard desquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit des produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et 31 mars 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 31 mars 2023 et de l'actif net aux 1er avril 2023 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour la période close le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve le 27 mai 2024 pour les raisons décrites au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme de bienfaisance ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme de bienfaisance à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Brossard (Québec)

16 décembre 2024

MNP SENCRL, S.F.¹

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123588

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024****4**

	2024	2023
	(12 mois)	(15 mois)
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions	1 078 565	1 081 500
Entente de services - Ville de Québec	704 392	894 051
Subventions (note 4)	404 117	446 419
Autres produits	66 190	25 457
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	10 187	14 859
Intérêts	37 829	58 561
	<u>2 301 280</u>	<u>2 520 847</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 569 367	1 699 031
Frais d'activités	310 675	436 111
Location d'équipements et de locaux	193 965	199 313
Fournitures et approvisionnement	85 485	103 875
Honoraires professionnels	37 227	74 409
Logiciel de gestion et frais transactionnels	35 794	61 008
Frais de plateforme	35 036	-
Entretien et réparations	23 458	20 857
Publicité et promotion	22 431	45 128
Taxes et permis	9 727	8 118
Assurances	8 843	11 129
Télécommunications	5 622	6 964
Énergie	3 031	7 522
Déplacements et représentation	1 367	2 336
Créances irrécouvrables	-	24 628
Intérêts et frais bancaires	1 419	5 050
Amortissement des immobilisations corporelles	38 243	54 012
	<u>2 381 690</u>	<u>2 759 491</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(80 410)</u>	<u>(238 644)</u>

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

5

	2024		2023					
	Fonds de réserve - planification stratégique	Fonds de réserve - capital humain	Fonds de réserve - imprévus	Fonds de réserve - relance post-COVID	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total (12 mois)	Total (15 mois)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	391 704	161 600	200 000	30 917	170 504	246 784	1 201 509	1 440 153
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	(28 056)	(52 354)	(80 410)	(238 644)
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-	6 918	(6 918)	-	-
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 3)	-	(38 400)	(76 456)	(30 917)	-	145 773	-	-
SOLDE À LA FIN	391 704	123 200	123 544	-	149 366	333 285	1 121 099	1 201 509

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**BILAN****31 MARS 2024****6**

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	736 672	884 449
Débiteurs (note 5)	32 897	43 404
Ententes de services et subventions à recevoir	145 847	119 708
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	<u>136 659</u>	<u>75 058</u>
	1 052 075	1 122 619
PLACEMENTS, AU COÛT (note 6)	236 440	255 780
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>201 846</u>	<u>233 171</u>
	<u>1 490 361</u>	<u>1 611 570</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	55 231	133 266
Produits reportés	236 077	166 353
Apports reportés - Ville de Québec	<u>53 770</u>	<u>46 640</u>
	345 078	346 259
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	24 184	34 371
DETTE À LONG TERME (note 10)	<u>-</u>	<u>29 431</u>
	<u>369 262</u>	<u>410 061</u>
ACTIF NET		
FONDS DE RÉSERVE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE	391 704	391 704
FONDS DE RÉSERVE - CAPITAL HUMAIN	123 200	161 600
FONDS DE RÉSERVE - IMPRÉVUS	123 544	200 000
FONDS DE RÉSERVE - RELANCE POST-COVID	-	30 917
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON AFFECTÉ	149 366	170 504
	<u>333 285</u>	<u>246 784</u>
	1 121 099	1 201 509
	<u>1 490 361</u>	<u>1 611 570</u>

Pour le conseil d'administration,

e-Signed by Alain Saucier

2024-12-16 19:12:58:58 MST, administrateur

e-Signed by Charles Dufour

2024-12-17 07:39:54:54 MST, administrateur

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024****7**

	2024 (12 mois) \$	2023 (15 mois) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(80 410)	(238 644)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 243	54 012
Réinvestissement du revenu d'intérêts	-	(935)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(10 187)	(14 859)
Subvention Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	<u>-</u>	<u>1 355</u>
	(52 354)	(199 071)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	<u>(16 813)</u>	<u>219 318</u>
	<u>(69 167)</u>	<u>20 247</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(42 261)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(6 918)</u>	<u>(14 584)</u>
	<u>(49 179)</u>	<u>(14 584)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(29 431)</u>	<u>-</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(147 777)	5 663
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>884 449</u>	<u>878 786</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>736 672</u></u>	<u><u>884 449</u></u>

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Centre des Loisirs St-Sacrement inc. (l'« Organisme ») est un organisme à but non lucratif, constitué le 7 avril 1964 sous l'autorité de la troisième partie de la « Loi sur les compagnies du Québec ».

L'Organisme exploite un centre de loisirs situé dans le quartier Saint-Sacrement de la Ville de Québec et a pour objectif de contribuer à la qualité de vie du quartier, de la ville et de la région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur les produits et apports reportés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Revenus d'inscriptions

Les droits d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu. Le passif lié à la fraction de ces autres produits encaissée, mais non encore gagnée, est comptabilisé dans les produits reportés.

Ententes de services

Les revenus d'ententes de services sont constatés lorsque les services sont rendus, que le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILISATION DES PRODUITS (suite)

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des ententes de services et subventions à recevoir et des dépôts à terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel et outillage	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Afin de pallier certains imprévus, l'Organisme a créé quatre réserves.

Fonds de réserve - relance post-COVID : constitué de fonds affectés aux dépenses qui permettront de stimuler la reprise des activités de l'Organisme afin de retrouver et de dépasser le niveau prépandémie.

Fonds de réserve - capital humain : constitué de fonds servant au recrutement, à l'intégration, à la fidélisation des employés de l'Organisme, notamment en offrant des conditions de travail adaptées aux conditions du marché et à tout ce qui touche aux ressources humaines.

Fonds de réserve - planification stratégique : constitué de fonds dédiés à l'atteinte des objectifs de la planification stratégique, incluant la réalisation du plan d'action et des projets pertinents qui en découlent, ainsi que l'identification des changements à venir qui pourraient avoir une incidence sur l'Organisme et la façon de s'y préparer.

Fonds de réserve - imprévus : constitué de fonds liquides d'urgence, advenant une situation imprévue nécessitant des liquidités rapidement.

L'Organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans l'approbation préalable du conseil d'administration.

4. SUBVENTIONS

	2024 (12 mois) \$	2023 (15 mois) \$
Ministère de l'Éducation	170 210	205 969
Ville de Québec	223 739	165 710
Autres	6 668	21 605
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	3 500	-
Emplois d'été Canada	-	52 385
Association des camps du Québec	-	750
	404 117	446 419

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

12

5. DÉBITEURS

	2024 \$	2023 \$
Clients	27 200	1 665
Intérêts courus	5 697	37 249
Taxes sur les transactions commerciales	<u>-</u>	<u>4 490</u>
	<u>32 897</u>	<u>43 404</u>

6. PLACEMENTS, au coût

	2024 \$	2023 \$
Dépôts à terme, à des taux variant de 0,60 % à 2,25 %, échéant en juillet 2024	136 659	134 980
Placement garanti lié aux marchés, échéant en octobre 2028	115 640	75 058
Parts de capital Desjardins, taux de 6 %	<u>120 800</u>	<u>120 800</u>
	373 099	330 838
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>136 659</u>	<u>75 058</u>
	<u>236 440</u>	<u>255 780</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	198 704	129 606	69 098	78 316
Matériel et outillage	24 114	21 230	2 884	3 605
Matériel informatique	73 442	54 378	19 064	27 235
Améliorations locatives	<u>259 192</u>	<u>148 392</u>	<u>110 800</u>	<u>124 015</u>
	<u>555 452</u>	<u>353 606</u>	<u>201 846</u>	<u>233 171</u>

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****13****8. CRÉDITEURS**

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	4 211	64 625
Taxes sur les transactions commerciales	8 011	-
Salaires et vacances	36 519	57 842
Retenues à la source	<u>6 490</u>	<u>10 799</u>
	<u>55 231</u>	<u>133 266</u>

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

	2024	2023
	\$	\$
Mobilier de bureau	40 000	40 000
Matériel informatique	24 000	24 000
Amortissement cumulé	<u>(39 816)</u>	<u>(29 629)</u>
	<u>24 184</u>	<u>34 371</u>

10. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Emprunt Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursé au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>29 431</u>

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux totalisent 630 288 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2025	121 527
2026	123 765
2027	126 030
2028	128 323
2029	<u>130 643</u>
	<u>630 288</u>

12. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024 (12 mois) \$	2023 (15 mois) \$
Débiteurs	10 507	1 536
Ententes de services et subventions à recevoir	(26 139)	45 881
Créditeurs	(78 035)	1 114
Produits reportés	69 724	170 787
Apports reportés - Ville de Québec	7 130	-
	<u>(16 813)</u>	<u>219 318</u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et des ententes de services et subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de ses comptes clients et des ententes de services et subventions à recevoir.

Pour les ententes de services et subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et salaires et vacances.